Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-108-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 108/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES POUR 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 108 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES POUR 2026

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121‑29 et L5211-1, l5211-2 ET l5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour l'accompagnement des agriculteurs et le maintien des exploitations agricoles sur son territoire, pour le développement d'une alimentation locale et durable,

Que Laval Agglomération souhaite soutenir les projets et les actions des associations Comice agricole des 5 cantons, Comice agricole d'Argentré, Comice agricole du Pays de Loiron, CIVAM BIO 53, CIAP 53, Solidarité paysan 53 et le GIEC – Comité 21 Pays de la Loire,

Que le total des demandes de subventions s'élève à 35 490€,

Que des subventions sont inscrites au budget principal de Laval Agglomération pour 2026,

Après avis favorable de la commission transitions environnementales et écologiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire approuve le versement des subventions suivantes :

Nom de l'association	projet	Montant de la subvention attribuée
Comice agricole des 5 cantons	Organisation d'un comice agricole	2 500€
Comice agricole d'Argentré	Organisation d'un comice agricole	2 500€
Comice agricole du Pays de Loiron	Organisation d'un comice agricole	2 500€
Civam Bio 53	Participation aux frais de fonctionnement de l'association	10 000€
Civam Bio 53	Impression et diffusion du guide des produits bio mayennais 2026/2027	990€
CIAP 53	Participation aux frais de fonctionnement de l'association	10 000 €
Solidarité paysan 53	Participation aux frais de fonctionnement de l'association	3 000 €
GIEC – Comité 21 Pays de la Loire	Participation 2026	4 000 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet,

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault